

Repères :

- **Estimation du marché de la finance islamique** (fin 2007) : 500 milliards de dollars d'actifs des banques et compagnies d'assurance, **700 milliards de dollars** en prenant en compte les actifs hors bilan et les fonds conformes à la Charia (estimation Moody's) ;
- Taux de croissance annuel moyen au cours des 10 dernières années : entre 10 et 30 % en fonction de la classe d'actifs ;
- Distribution géographique de la finance islamique : 60 % dans le golfe persique, 20 % en Asie du sud est ;
- **Taille du marché des sukuk** au 31 décembre 2007 : **97 milliards de dollars**, + 50 % au cours de l'année 2007 ;
- Eurosukuk cotés sur les marchés globaux au 31 décembre 2007 : environ 35 milliards de dollars ;
- Mars 2008 : le gouvernement britannique se déclare prêt à émettre des sukuk.

Les principes fondamentaux de la finance islamique :

Les cinq piliers de l'islam financier contiennent 3 principes négatifs et 2 principes positifs :

- N° 1 : **principe d'interdiction d'intérêt**, pas de « riba » ;
- N° 2 : **principe d'interdiction de l'incertitude, de spéculation**, pas de « gharar » ni de « maysir » ;
- N° 3 : **principe d'interdiction de secteurs illicites**, pas de « haram » ;
- N° 4 : **principe de partage des pertes et des profits** ;
- N° 5 : **principe « d'asset-backing »**.

Le caractère islamique d'un produit financier ou d'une transaction financière est validé par un **conseil de conformité à la Charia**.

Petit abécédaire de la finance islamique :

- **Ijara** (crédit bail) : contrat de crédit bail par lequel une partie loue un bien pour un loyer et une échéance déterminée ;
- **Mucharaka** (association) : contrat de prise de participation dans lequel la banque et son client participent ensemble au financement d'un projet ;
- **Mudharaba** (commandite) : contrat de fiducie par lequel une partie fournit le capital pour un projet et l'autre le travail ;
- **Murabaha** (intermédiation) : contrat d'achat et de revente dans lequel la banque achète à un fournisseur un bien corporel à la demande de son client, le prix de revente étant fondé sur le coût plus une marge bénéficiaire ;
- **Sukuk** : produit obligataire islamique, qui a une échéance fixée d'avance et est adossé à un actif permettant de rémunérer le placement en contournant le principe de l'intérêt. Ils sont structurés de telle sorte que leurs détenteurs courent un risque de crédit et reçoivent une part de profit, et non un intérêt fixe et commun à l'avance comme dans des *asset backed securities*.



Informations pratiques

Pour assister aux tables rondes, qui se dérouleront en salle Médicis, veuillez vous présenter au 15, rue de Vaugirard, muni de votre pièce d'identité (admission dans la limite des places disponibles).

Pour plus d'informations sur les tables rondes, vous pouvez contacter Mlle Caroline Plavan, par téléphone (01.42.34.23.46) ou par courrier électronique (c.plavan@senat.fr).

Vous souhaitez suivre les travaux de la commission des finances ?

Consultez la page internet de la commission à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Sur la problématique de la finance islamique vous pouvez notamment vous reporter aux rapports d'information suivants :

- MM. Jean Arthuis, Philippe Marini, Aymeri de Montequiou, Philippe Adnot, Michel Moreigne et Philippe Dallier, « **Le nouvel « âge d'or » des fonds souverains au Moyen-Orient** » *Rapport d'information n° 33 (2007-2008)*. www.senat.fr/noticerap/2007/r07-033-notice.html
- M. Christian Gaudin, « **La bataille des centres de décision : promouvoir la souveraineté économique de la France à l'heure de la mondialisation** » *Rapport d'information n° 347 tomes I et II (2006-2007)*. www.senat.fr/noticerap/2006/r06-347-1-notice.html

Tous les rapports du Sénat, ainsi que les comptes rendus des débats en commission et en séance publique, sont disponibles sur le site du Sénat : www.senat.fr

Mercredi 14 mai 2008

La finance islamique

Tables rondes
organisées par la
commission des
finances du Sénat

(salle Médicis)



15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06



**Le mot d'introduction de
M. Jean Arthuis, président
de la commission des
finances du Sénat**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Née dans les années 70, la finance islamique a pour but de développer des services bancaires et des produits financiers compatibles avec les prescriptions de la loi coranique.

Acteur peu connu de la finance mondiale il y a encore quelques années, la finance islamique connaît aujourd'hui un développement appelé à perdurer au regard, notamment, des liquidités actuellement présentes dans un certain nombre de pays musulmans, et de la forte demande pour des produits compatibles avec la Charia.

Cette croissance suscite un vif intérêt, y compris en Europe, où plusieurs pays s'interrogent sur la manière d'intégrer cette finance alternative aux côtés des activités conventionnelles. Le Royaume Uni fait figure de proue sur ce sujet depuis 2004, en proposant à la communauté musulmane une offre de services adaptée, et en faisant de la City la place européenne de référence en matière de finance islamique.

Suite à son rapport d'information sur « Le nouvel « âge d'or » des fonds souverains au Moyen-Orient » d'octobre 2007, dont une partie était consacrée à la finance islamique, la commission des finances du Sénat souhaite apprécier l'opportunité et les modalités pour la France de s'insérer sur ce marché en plein essor.

Dans cette perspective, nous serons particulièrement attentifs aux échanges et aux propositions qui se dégageront de ces tables rondes réunissant experts et professionnels reconnus.

Première table ronde

9 h 30 — 11 h 00

**L'intégration de la finance islamique dans
le système financier global : quels enjeux pour la
France ?**

Thèmes abordés

Cette première table ronde a pour objectif de présenter le développement de la finance islamique et son intégration au sein de la finance mondiale. Représentant aujourd'hui environ 700 milliards de dollars et doté d'un potentiel de croissance reconnu, la finance islamique suscite intérêt et convoitises. La table ronde permettra d'avoir un aperçu des activités de l'industrie financière française sur ce marché encore fortement localisé au Moyen Orient et en Asie du sud est.

Elle sera, aussi, l'occasion d'apprécier l'opportunité pour la France de s'inscrire davantage d'un point de vue national sur ce créneau en développant des produits compatibles avec la Charia.



Intervenants

- M. Zoubair BEN TERDEYET**, directeur Isla-Invest ;
- Mme Maya BOUREGHDA**, juriste BNP Paribas, Chargée d'enseignement à Paris I ;
- M. Anouar HASSOUNE**, vice-président Moody's ;
- M. N.N.**, responsable commercial produits structures-asset management SGAM AI Londres ;
- M. Jean-François PONS**, directeur des relations européennes et internationale de la Fédération bancaire française (FBF) ;
- M. Gilles SAINT-MARC**, avocat associé Gide Loyrette Nouel AARPI.

Seconde table ronde

11 h 15 — 12 h 45

**Le développement de la finance islamique en
France : quelles adaptations du cadre législatif et/
ou réglementaire ?**

Thèmes abordés

Cette seconde table ronde a pour objet de faire le point sur les éventuels « frottements » juridiques et fiscaux pouvant freiner le développement de la finance islamique en France, que ce soit par exemple dans le cadre de l'accueil de banques islamiques sur le territoire national, du montage juridique ou fiscal des produits respectant les principes de l'islam financier, de l'émission de sukuk...

Elle permettra également de faire le point d'une part, sur l'expérience britannique et les leçons qui peuvent en être tirées, et d'autre part, sur les réflexions en cours en France au niveau des professionnels et des pouvoirs publics.



Intervenants

- M. Arnaud de BRESSON**, délégué général d'Europlace ;
- M. Thierry FRANCK**, chef du service du financement de l'économie à la direction générale du Trésor et de la politique économique ;
- M. Bruno GIZARD**, secrétaire général adjoint de l'AMF ;
- Mme Laurence TOXÉ**, avocate cabinet Norton Rose LLP Paris ;
- Mme Anne-Sylvie VASSENEIX-PAXTON**, avocate cabinet Norton Rose LLP Paris ;
- M. Gilles VAYSSET**, secrétaire général du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.